

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIELHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
○ Pour : 17  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

### AVIS DE PRINCIPE SUR L'ADHÉSION DE L'AMRF À NUMÉRIAN

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu**, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

**Vu**, le courrier de l'AMRF en date du 19 juillet 2024 (n° réf : 240783D) ;

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN**

**Vu**, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ; Depuis 13 ans, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et Numérian sont liés par un partenariat riche et fructueux.

Numérian est à ce titre devenu l'opérateur de référence pour l'AMRF s'agissant de la gestion et du développement de la solution Campagnol.fr à destination de 1500 communes adhérentes à l'AMRF.

Numérian accompagne ainsi l'AMRF non seulement pour offrir des fonctionnalités supplémentaires aux collectivités utilisatrices de Campagnol.fr, mais conseille également sur les mises en conformité nécessaires (accessibilité RGAA, certificat RGS SSL, etc.). Numérian respecte ainsi les exigences de qualité de service et de sécurité que ses partenaires sont en droit d'attendre de sa part.

La version N°3 de Campagnol.fr est d'ores et déjà en cours de réflexion pour délivrer une solution toujours plus performante et répondant aux attentes des communes rurales utilisatrices.

Aujourd'hui l'association des maires ruraux de France (AMRF) et Numérian souhaite écrire une nouvelle page dans leur partenariat.

Le 19 juin 2024, les élus de Numérian ont accueilli M. John BILLARD, Secrétaire général de l'AMRF, accompagné de salariés de l'association. À l'occasion de cette rencontre, de nombreuses perspectives ont été évoquées, synonymes d'un partenariat plus ambitieux encore au service des 13 000 communes rurales adhérentes à l'AMRF.

C'est ainsi que le Président de l'AMRF, Monsieur Michel FOURNIER, a informé Numérian par courrier en date du 19 juillet dernier, de l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'administration de l'association, pour étudier les conditions d'adhésion de l'AMRF à Numérian.

Différents points juridiques et financiers sont à préciser, mais Numérian et l'AMRF partagent la volonté d'aboutir avant la fin 2024 à un accord qui répondra aux attentes et projets numériques de l'AMRF, et positionnera Numérian en tant que partenaire officiel d'une association nationale, reconnue et entendue par les territoires ruraux de France et les institutions nationales.

Les équipes de l'AMRF et de Numérian sont déjà en contact pour présenter les modalités envisageables en vue d'un accord à court terme. L'adhésion de l'AMRF à Numérian entraînera en effet une modification des statuts de Numérian, et l'ajustement des relations juridiques actuelles en matière de prestations de services.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

En fonction de la décision du Conseil Syndical de Numérian, nous pourrions communiquer de façon commune lors du prochain congrès de l'AMRF se tenant du 27 au 29 septembre 2024 à Saint-Julien (Côte d'Or), où Numérian tiendra pour la première fois un stand.

C'est pourquoi, le Conseil Syndical doit délibérer aujourd'hui sur la décision de principe de l'adhésion de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) au Syndicat Mixte Numérian, et de m'autoriser ainsi à mener les discussions en vue d'une adhésion effective au prochain Conseil Syndical.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, :

- **Approuve l'avis de principe sur l'adhésion de l'AMRF à Numérian ;**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**